

- Zones urbaines :**
- Uhc - Sous-secteur urbain central à vocation principale d'habitat (à vocation patrimoniale)
 - Uhp - Sous-secteur urbain périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation pavillonnaire)
 - Ua - Secteur urbain à vocation principale d'activités
 - Ue - Secteur urbain à vocation principale d'équipement
- Zones à urbaniser :**
- 1AUh - Sous-secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - 1AUa - Sous-secteur à urbaniser à vocation principale d'activités
 - 1AUe - Sous-secteur à urbaniser à vocation principale d'équipement
- Zones agricoles :**
- A - Zone agricole
 - Aa - STECAL, en zone agricole, à vocation principale d'activités
 - Ae - STECAL, en zone agricole, à vocation principale d'équipements
 - Ah - STECAL, en zone agricole, à vocation principale d'habitat
 - At - STECAL, en zone agricole, à vocation principale de tourisme
 - At - STECAL, en zone agricole, à vocation principale de tourisme
- Zones naturelles :**
- N - Zone naturelle et forestière
 - Nca - Secteur naturel à vocation d'exploitation des carrières
 - Ncv - STECAL aires d'accueil et de terrains familiaux pour les GDV
 - Nenr - Sous-secteur à vocation principale de production d'énergie renouvelable
 - Nt - STECAL, en zone naturelle, à vocation principale de tourisme
 - Ntz - STECAL, en zone naturelle, à vocation principale de tourisme dédié au zoo
 - Nj - Secteur naturel à vocation de jardins privés ou partagés
 - NL - Secteur naturel à vocation d'équipements de loisirs de plein air et d'espaces de nature
 - Np - Secteur naturel à vocation de protection des paysages

- Prescriptions ponctuelles :**
- ★ Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - ★ Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - ★ Arbres isolés à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Changement de destination au titre du L.151-11 du CU

- Prescriptions linéaires :**
- Haie à préserver au titre du L.113-1 du CU
 - Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
 - Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
 - Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU

- Prescriptions surfaciques :**
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
 - Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 072-247200348-20240627-DAG240627D016A-DE



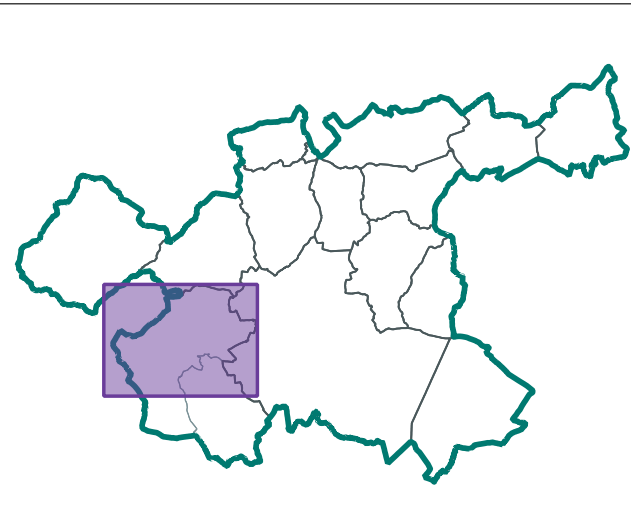
Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISE
INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE
L'HABITAT

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle: 1:7 500 e

Commune de Bazouges-sur-le-Loir Nord



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2024.
Mme la Présidente, M. le Maire, M. le Secrétaire Général



N° ER	Libellé	Bénéficiaire	Territoire	Surperficie (en m²)
1	Création d'une place publique	Commune	Bazouges Cré sur Loir	1263
2	Création voirie	Commune	Bazouges Cré sur Loir	221
3	Création cheminement doux du pont de Bazouges jusqu'à l'entrée de Cré sur Loir	Commune	Bazouges Cré sur Loir	5244
4	Création d'un parking	Commune	Bazouges Cré sur Loir	2525
5	Création cheminement doux	Commune	Bazouges Cré sur Loir	761
10	Création cheminement doux - 5m de large	Commune	Bazouges Cré sur Loir	9549
11	Création cheminement doux - 3m de large	Commune	Bazouges Cré sur Loir	124
12	Création cheminement doux - 3m de large	Commune	Bazouges Cré sur Loir	243
14	Extension du cimetière	Commune	Bazouges Cré sur Loir	799
24	Bassin de rétention l'Arche route d'Angers	Commune	La Flèche	5929
36	Accès pêcheurs au Loir Pré de la Durandière - 10 m d'emprise	Commune	La Flèche	2627
101	Création cheminement doux	Commune	Bazouges Cré sur Loir	1053

Les surfaces (en m²) affichées ou extraites du zonage résultant d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage.

Source cadastre : cadastre.gouv.fr, mise à jour Décembre 2022

<